

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
BD301GD65E1, bretelle rue de la Gendarmerie
au territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY
TRAVAUX
Renouvellement couche de roulement RD65E1
Section hors agglomération
du 25 novembre 2024 au 06 décembre 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 18/11/2024, par laquelle EIFFAGE, fait connaître le déroulement des travaux de Renouvellement couche de roulement RD65E1, pour une durée de 2 jours de travaux, sur la période du 25 novembre au 06 décembre 2024 ,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Renouvellement couche de roulement RD65E1, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale RD301, BD301GD65E1, bretelle rue de la Gendarmerie , hors agglomération, pour une durée de 2 jours de travaux, sur la période du 25 novembre au 06 décembre 2024 de 07H00 à 19H00, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de HERSIN COUPIGNY, BOUVIGNY BOYEFFLES et SAINS EN GOHELLE,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HERSIN-COUPIGNY,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale RD301, BD301GD65E1, bretelle rue de la Gendarmerie , hors agglomération, sur le territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY, du 25 novembre 2024 au 06 décembre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : "**RD301, BD301GD75, RD75, BD75D301 et BD301DVC32053**" sur les communes de "**HERSIN-COUPIGNY, BOUVIGNY BOYEFFLES et SAINT EN GOHELLE**", (Plan annexé au présent arrêté)

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 22 novembre 2024



Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR

